



Commission de recours contre les refus de visa

Par **nanouchka04**, le **27/11/2008** à **13:06**

Bonjour, je ne trouve nulle part sur internet quel est le délai de réponse/examen de la commission de recours contre les refus de visa? j'ai fait un recours en mai 2008, pas de nouvelles depuis...est-ce que au bout de deux mois il y a décision implicite de rejet? ou y-a t-il un autre délai? à partir de quel moment peut-on agir en justice pour contester la décision (si elle est implicite) et dans quel délai?

Merci beaucoup d'avance

Par **Nedj**, le **27/11/2008** à **19:41**

Bonsoir,

En effet, après deux mois si vous n'avez toujours pas eu de réponse vous êtes face à un rejet implicite. Il faut savoir que dans certains cas la CRRV est tenu de motiver sa décision notamment si vous êtes membre non communautaire de la famille (conjoint, enfant de moins de 21 ans ou à charge, ascendant) d'un ressortissant UE-EEE
membre de la famille (conjoint, enfant de moins de 21 ans ou à charge, ascendant) d'un ressortissant français

...

D'ailleurs, pour le conjoint français, le visa ne peut être refusé qu'en cas de fraude, d'annulation du mariage ou de menace à l'ordre public.

Vous pouvez introduire un recours pour excès de pouvoir (donc avec le soutien d'un avocat)

après du vous pouvez intenter un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat (ou le tribunal administratif de Nantes, s'agissant des Algériens) dans un délai de 2 mois à compter du silence de l'administration.

Vous pouvez (toujours avec le concours d'un avocat) saisir le juge des référés pour obtenir une suspension de la décision du refus de visa.

Cordialement.

Par **TITA_old**, le **29/12/2008** à **07:04**

bonjour, j'ai fait 2 fois 2 recours et la réponse est donnée au bout de 12 mois en moyenne.

pour la première demande, j'ai reçu un courrier de ma demande comme quoi j'étais enregistré sous le numéro intel et pour la 2ème, j'ai rien reçu et au bout d'un an j'ai reçu la réponse au recours!!

voilà si ça peut t'informer